

ANNEXES AUX COMPTES 2023 UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2023.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ **Etat de l'actif immobilisé**

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ **Echéances des créances et dettes**

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à 88 786€.

Les dettes sociales s'élèvent à **200.07€** et les autres dettes à **85 585.93€**.

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **149 059**

€ au 31/12/2023.

➤ **Etat des fonds propres syndicaux**

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 les FONDS SYNDICAUX étaient donc de 205 756€ au 1^{er} Janvier 2023.

L'exercice 2023 dégage un excédent de 13 298€.

Au 31/12/2023, les fonds syndicaux s'élèvent à **222 207€ euros**.

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Les ressources**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	88101€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6975€
Autres produits d'exploitations perçus :	80888€
Produits financiers perçus :	1491€
TOTAL :	177 455 €

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2023

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2023	Produits	31/12/2023
Charges d'exploitation (I)	164 157	Produits d'exploitation (I)	175 964
Achats	683	Cotisations	88 101
Autres charges externes	79 966	Subventions	6 975
Autres services extérieurs		Autres produits	80 888
Impôts et taxes		Transfert de charges	
Charges de personnel	81 430	Reprise des amortissements	
Autres charges	2 078	et provisions	
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	1 491
Charges exceptionnelles (III)	0	Produits exceptionnels (III)	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	164 157	Total (I+II+III+IV)	177 455
Solde créditeur : excédent	13 298	Solde débiteur : déficit	
Total Général	177 455	Total Général	177 455

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2023			Passif	31/12/2023
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)	10 000	0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel	10 000		0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	208 909
Actif financier			0	Résultat	13 298
				Fonds propres (I)	222 207
Actif circulant (II)	88 786	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	88 786			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	25 638
Disponibilités (III)	149 059			Total (IV)	25 638
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	247 845	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	247 845